

Bulletin Interco



Sommaire

Le Territoire de la CC	p.2
Son fonctionnement	p.2
Édito du Président.....	p.3
Les Vice-présidents.....	p.4-5
Les compétences.....	p.6
Organisation.....	p.7
Brèves.....	p.8
Infos COVID	p.9
Recyclerie	p.10
Collecte de l'amiante.....	p.11
Infos pratiques.....	p.12

Le Territoire de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays de Maïche regroupe 43 communes, sur un territoire s'étendant sur 171,55 km² et accueillant 19 093 habitants (Insee 2017).

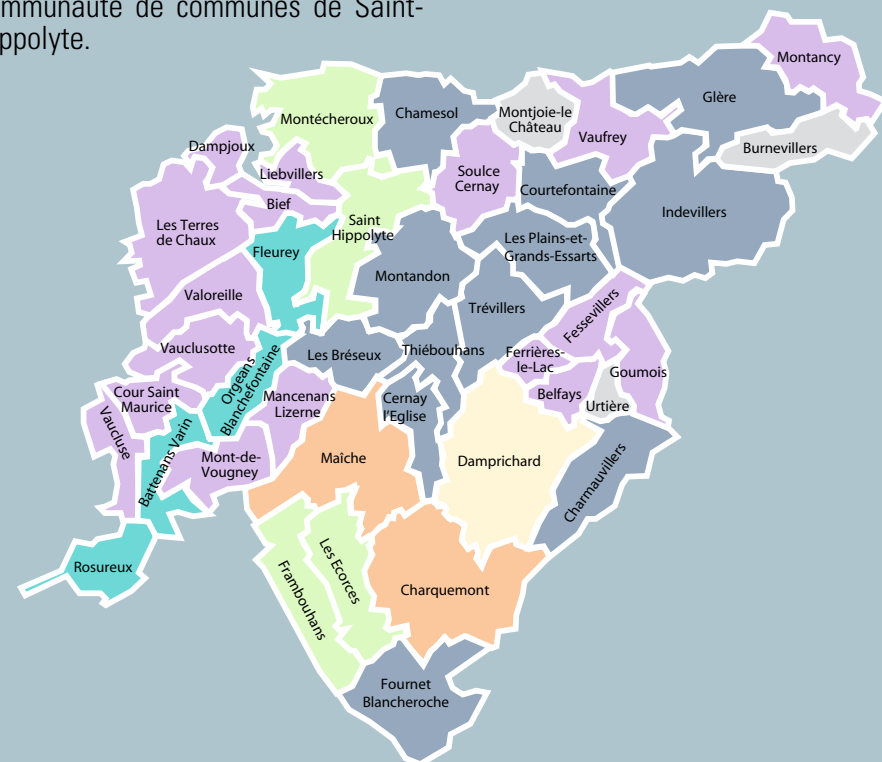
Créée le 1^{er} janvier 2000 la Communauté de Communes du plateau Maïchois n'était alors composée que de 7 communes (Les Bréseux, Cernay-l'Église, Charquemont, Damprichard, Les Écorces, Frambouhans et Maïche). Elle connaîtra des extensions de son territoire en 2002, 2009 et 2010, date à laquelle elle prendra le nom sous lequel ses administrés la connaissent aujourd'hui : Communauté de Communes du Pays de Maïche.

C'est un réel défi que doivent aujourd'hui relever les élus locaux : mettre en place une stratégie de développement de ce vaste territoire tout en trouvant l'équilibre entre l'intérêt communautaire et les intérêts particuliers des communes membres.

Elle vivra son plus grand bouleversement en 2017, date à laquelle lui seront adjointes, dans le cadre de la loi NOTRe, cinq des communes de la communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche (Battenans-Varin, Cour-Saint-Maurice, Rosureux, Vaucluse, Vauclusotte) ainsi que dix-neuf des vingt communes de la communauté de communes de Saint-Hippolyte.

Nombre d'habitants par commune

- Communes de 0 à 49
- Communes de 50 à 99
- Communes de 100 à 199
- Communes de 200 à 499
- Communes de 500 à 999
- Communes de 1000 à 2499
- Communes de 2500 et +



A propos du président

Âge : 46 ans

Régleur
sur commandes numériques
dans une entreprise
de Frambouhans

Maire de Frambouhans
et vice-président
de la CCPM depuis 2008



Édito
du président

Madame, Monsieur, chers administrés,

Le 10 juillet dernier, les élus communautaires m'ont porté à la tête de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM). C'est avec beaucoup de plaisir que je prends cette fonction, mais aussi avec dynamisme, enthousiasme et l'envie de continuer à faire évoluer notre territoire. J'adresse des remerciements à toutes celles et tous ceux qui m'ont apporté leur soutien et leur confiance. Mon seul désir est d'être à la hauteur des défis que nous devons relever au cours des prochaines années.

La fusion de la CCPM et de la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte ainsi que les compétences importantes que nous avons à gérer doivent retenir l'attention de tous les élus. Je veillerai au partage et à la bonne répartition des responsabilités afin que chacun trouve écoute et implication au sein de la CCPM. Apporter des services aux communes avec un souci constant d'égalité et en garantissant le respect des décisions et des particularités de chaque commune, telle sera la ligne de conduite que je m'attacherai à suivre.

Des compétences communautaires existantes seront en bonne logique développées et améliorées :

- la gestion des déchets et la protection de l'environnement.
- la distribution et le recyclage des eaux usées
- l'aide au monde associatif et culturel.

D'autres compétences devront trouver un nouvel élan :

- le développement économique suite au rachat des zones d'activités.
- le tourisme impacté par le changement climatique et les nouvelles pratiques des usagers.
- la requalification de la compétence scolaire

De nouvelles orientations seront à construire :

- apporter de nouveaux services au territoire.
- prendre une participation active dans le futur Parc Naturel Régional (PNR), au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), au Syndicat Mixte (SMIX) du Dessoubre.
- innover dans la communication pour les élus et les administrés.

Entouré par des élus ambitieux et expérimentés, je souhaite une communauté de communes participative, innovante, constructive où chacun, élus, employés, administrés sera motivé pour l'épanouissement collectif et individuel.

Je vous adresse mes sincères et cordiales salutations.

Franck VILLEMMAIN



Son fonctionnement

L'exécutif de la Communauté de Communes est composé d'un Président et de Vice-Président(e)s élus au sein du Conseil Communautaire. L'élection du Président est similaire et basée sur des règles communes à celle d'un Maire. Le nombre de vice-président est fixé par le conseil, dans la limite de 30 % de son effectif total. Le mode d'élection est le même que pour le président.

Le Conseil Communautaire, se substituant aux Conseils Municipaux des communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.

De ce fait, et afin de garantir une réelle liberté de parole pour l'en-

semble des Élus siégeant au Conseil Communautaire, aucune commune ne peut détenir la majorité des sièges, et en bénéficie au moins d'un.

Le nombre de conseillers du conseil communautaire est déterminé lors du projet de création de l'intercommunalité, sur une base essentiellement démographique.

Les Vice-présidents

et leurs commissions

Boris Loichot



Gestion des sentiers et belvédères
Combe Saint-Pierre à Charquemont
Complexe aquatique à Maîche
Aires de camping-cars

« Professionnellement en charge de l'information géographique et des bases de données à l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, j'ai en parallèle la responsabilité du centre de secours de Saint-Hippolyte. J'entame mon premier mandat de Maire. C'est précisément ce nouvel engagement pour la collectivité qui m'a donné l'envie de m'investir pour la CCPM. J'ai jugé utile de me présenter avec la volonté d'essayer de nouvelles voies, notamment pour le tourisme, avec l'appui d'élus expérimentés.

Surtout, je m'engage pour donner une véritable identité à ce territoire de 43 communes, loin de toute dualité entre le haut et le bas »

Maire de Saint-Hippolyte /// 1^{er} vice-président
Commission tourisme

Régis Ligier



Collecte des déchets
Fonctionnement de la déchèterie
Aire d'accueil des gens du voyage

« Je suis âgé de 47 ans et suis employé de banque. Alors que j'étais très investi dans la vie associative, je me suis lancé dans la vie publique en 2014 en devenant Maire de Maîche puis Président de la CCPM. Pendant ce mandat, j'ai eu à cœur de réussir la fusion des intercommunalités, la prise de compétence eau et assainissement et à gérer les dossiers quotidiens « en bon père de famille ».

Certes, cela n'aura pas suffi pour me permettre de briguer un second mandat, mais il était inconcevable que je me détourne du développement local. Bien au contraire, poursuivre mon engagement était une évidence. Il est aussi important qu'un élu de Maîche, ville bourg-centre, soit vice-président. Heureux d'avoir aujourd'hui cette fonction, je poursuivrai mon travail avec la même constance pour l'intérêt général et le développement de notre territoire rural »

Maire de Maîche /// 2^e vice-président
Commission Environnement et déchets

Roland Martin



Urbanisme
Transports et mobilités
Mutualisation et groupement de commandes

Fourrière animale
Bouchage de trous
Police intercommunale

« Élu au conseil municipal de Charquemont depuis 1995, j'occupe la fonction de Maire depuis 2015 et je suis vice-président de la CCPM depuis cette même date. C'est fort de ces expériences que je poursuivrai mon investissement au sein de la CCPM.

Face à la réduction des dotations, dans un contexte où la demande de services locaux est toujours croissante, la rationalisation des moyens s'impose à toutes les collectivités. C'est pour cela que je travaillerai à mettre en place des « services au territoire » qui permettront aux communes de réduire certains doublons, de réaliser des économies et de renforcer l'efficacité des services communaux. Ces services mutualisés devront cependant laisser toute

liberté aux maires et à leurs conseils municipaux. Le rôle de la CCPM sera de favoriser la mise en commun de moyens entre communes.

Le panorama actuel des outils de mutualisation pourrait concerner les mandats de maîtrise d'ouvrage, les groupements de commandes, les ententes entre communes, la mise à disposition d'agents, de matériel, mais aussi participer à l'harmonisation de certaines pratiques au sein de la CCPM. Ces services de proximité auront aussi une exigence de réactivité et de cohérence de l'action.

C'est avec tous les élus, pour l'ensemble des administrés que nous nous devons d'améliorer et de protéger notre cadre de vie dans notre CCPM, atypique par son étendue et sa géographie, mais si attractive par la qualité de ses résidents, de ses savoir-faire et de ses paysages ».

Maire de Charquemont /// 3^e vice-président
Commission Services au territoire

Alexandre Pantet



Gestion des zones d'activités économiques (ZAE)
Commercialisation des parcelles des ZAE
Soutien aux milieux économiques locaux
Valorisation de l'attractivité du territoire

« Habitant la commune de Bief depuis 13 ans et impliqué activement dans la vie publique locale, d'abord en tant que conseiller, puis en tant que maire depuis 2016, les valeurs et enjeux actuels de notre société m'interrogent et motivent mon investissement au service de notre Communauté de communes. Convaincu des nombreux atouts de notre territoire, je souhaite œuvrer à la vitalité et à l'attractivité de notre bassin de vie dans son ensemble.

Persuadé qu'il est possible de mettre en place des actions pour un développement économique à la fois dynamique et respectueux de l'environnement, mettant en valeur les particularismes de notre belle région, je veux m'engager aujourd'hui activement au sein de la CCPM »

Maire de Bief /// 4^e vice-président
Commission développement économique

Anthony Merique



Eau et assainissement
Gestion des eaux pluviales
Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

« Maître d'œuvre VRD, âgé de 42 ans, depuis mon enfance, j'ai toujours baigné dans le monde de l'engagement au service de la collectivité. Avec des parents élus durant 25 ans, participants actifs à la vie associative de leur village, et moi-même membre d'associations depuis mes 8 ans, il était naturel de m'engager pour participer à l'animation et au développement de ma commune. Élu conseiller municipal en 2008 à Damprichard, et Maire en 2014, j'ai également pris une place de Vice-Président de la CCPM cette même année. Responsable des commissions SPANC et Urbanisme, j'ai logiquement accepté de m'occuper de la prise de compétence Eau et Assainissement et de prendre en charge ce service.

Aujourd'hui réélu à la CCPM, je compte continuer la mise en place de cette compétence, qui est un enjeu important pour l'avenir de notre territoire. Avec l'expérience acquise après ces 6 années, je ferai mon possible, avec les agents et les élus de la CCPM, pour apporter une dynamique et une stabilité dans la gestion de ces éléments majeurs que sont l'eau et l'assainissement ».

Maire de Damprichard /// 5^e vice-président
Commission Cycle de l'eau

Alexandre Monnet



Vie scolaire
Gestion des bâtiments
Développement de la vie culturelle
Subventions aux associations
Gestion du gymnase

« Originaire des Bréseux, j'ai toujours désiré m'engager pour ma commune, mon territoire. Après un premier mandat de maire, j'ai décidé lors de ma seconde élection au mois de mars 2020 de m'engager pour notre communauté de communes.

Très attaché à la ruralité, j'ai à cœur de défendre le peu de services publics qui restent dans les petites localités. Parmi eux, l'école tient une place à part. En effet, pour beaucoup de communes rurales, c'est la seule institution qui reste. Or j'ai la conviction qu'au-delà de l'enseignement, la principale fonction de nos écoles est de créer du lien social entre les habitants en leur permettant de se rencontrer, d'apprendre à se connaître, se mélanger et partager. On dit souvent que la vie d'un village est rythmée par l'école.

C'est pourquoi je m'investirai pleinement pour défendre toutes les écoles de notre communauté de communes, pour trouver une équité entre toutes sur l'ensemble du territoire »

Maire des Bréseux /// 6^e vice-président
Commission vie scolaire, associative et culturelle

Les compétences

Obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale,
- Actions de développement économique dont :
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
 - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL HD).

Facultatives

- Création, aménagement, entretien, signalisation, gestion, valorisation et promotion des itinéraires de randonnée/balade (cartes, sorties accompagnées) dans le cadre du schéma de sentiers communautaires (pédestre, trail, vtt, équestre, cyclotourisme, raquette à neige).
- Création, aménagement, entretien et valorisation des belvédères, points de vue ou autres points remarquables (grotte, cascade...), hors sentiers et proches des axes routiers permettant la valorisation et le développement touristique du territoire.
- Gestion des équipements, des bâtiments issus de l'aménagement de la base de loisirs et de tourisme de la Combe Saint Pierre : activités hivernales et estivales y compris la location de matériel et la via Ferrata des Echelles de la Mort.
Concernant les pistes de ski de fond, la communauté de communes est autorisée à percevoir la redevance ski de fond et à adhérer à l'association Haut Doubs Nordique pour la promotion et l'organisation de cette activité.
- Les aires de camping-car
- Actions en faveur du développement des activités socio-culturelles et sportives,
- Transport à la piscine de Maîche des élèves fréquentant une école du territoire de la communauté de communes ou fréquentant un regroupement pédagogique intercommunal dont une commune de la communauté de communes fait partie ; et résidant sur le territoire de la communauté de communes,

Organisation



Brèves

Au côté des associations locales

La CCPM était partenaire du Trail des échelles de la Mort qui s'est déroulé au départ de Damprichard avec deux parcours de 12 et 26 kms. Bravo aux participants et aux organisateurs de ce beau rendez-vous sportif de pleine nature qui met en valeur le territoire !

Pour défendre l'agriculture et le terroir

Le Concours National du Cheval Comtois à Maîche est un rendez-vous important pour le Pays et de Maîche et le Pays Horloger afin de rappeler l'importance de ce cheval emblématique pour le territoire et renouveler le soutien apporté à la filière par la collectivité pour soutenir la filière.

Au Conseil Régional à Dijon

Comme les autres communautés de communes concernées, la CCPM était présente lors du Comité de pilotage régional « Territoires d'industrie » en Bourgogne Franche-Comté autour de la Présidente Marie-Guite Dufay et de Guillaume Basset, délégué national, qui est intervenu pour faire un point d'étape sur la reconquête industrielle et la mobilisation de l'État et des collectivités aux côtés des entreprises.

Pour superviser les travaux

Président, directeur général des services et directeur des services techniques se sont rendus sur le terrain afin de superviser les travaux visant à sécuriser la qualité de l'eau notamment via un traitement UV, équipement qui a parfois nécessité d'amener l'électricité jusqu'au captage. Au total, 560 000 € HT sont investis avec le souci d'apporter un même niveau de service à tous les habitants du territoire.

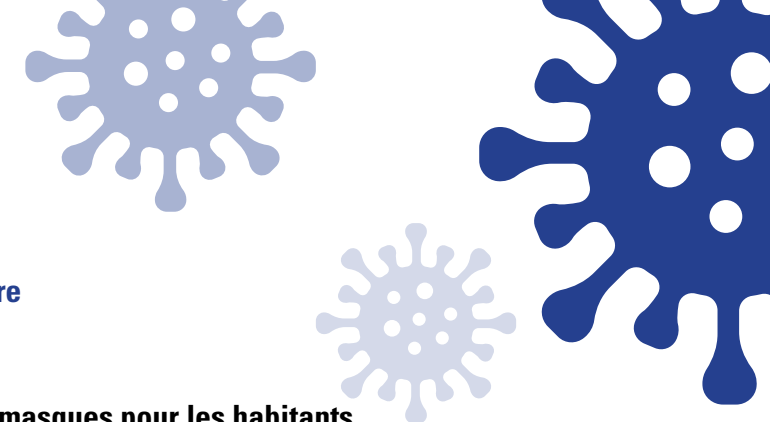
Pour soutenir les sapeurs-pompiers

En mémoire de Fanny Simon et Pierre Mille, ce rendez-vous devant le jardin du souvenir situé au centre de secours de Saint-Hippolyte s'est tenu en présence de la présidente du Conseil Départemental du Doubs, de représentants de la CCPM et de nombreux sapeurs-pompiers venus notamment des centres voisins du Pays de Maîche.



La CCPM

face à la crise sanitaire



Soutien au tissu économique local

La crise générée par l'épidémie du COVID-19 ayant fortement impacté les entreprises, l'État et la Région Bourgogne Franche-Comté ont mis en place plusieurs mesures d'aides exceptionnelles (garanties, reports d'échéances, prêts rebond, fonds de soutien...). Une réflexion a été menée dès le mois de mars pour associer les Communautés de Communes à un dispositif particulier, le fonds de solidarité national, instauré conjointement par le Gouvernement et la Région et à destination des chefs d'entreprises, indépendants et auto-entrepreneurs dont l'activité a été mise à l'arrêt.

La mise en place d'un fonds de solidarité territorial a également été proposée pour apporter une réponse aux entreprises non couvertes par l'aide complémentaire du fonds de solidarité national.

La participation de la CCPM s'élevait à 1 € par habitant pour les mois de mars et avril, abondé à hauteur de 3 € par habitant par la Région. Pour la CCPM, l'enveloppe budgétaire d'un montant de 40 000 €, a été validée par la majorité des élus communautaires.

Aujourd'hui, la Région a souhaité conserver cette logique de soutien aux Très Petites Entreprises du territoire, en mettant en place un Pacte régional qui se décompose en 2 parties : le fonds d'avances remboursables (FARCT) et le fonds régional des territoires (FRT)

Dans chaque cas, la CCPM contribue par un versement à hauteur de 1 € par habitant, soit 18 670 €. La région abonde ensuite pour soutenir dans un cas la trésorerie et dans l'autre les investissements.

Bravo et merci

Parmi les nombreux professionnels qui ont continué à exercer leur mission figuraient les agents qui collectent les ordures ménagères. Dans la discrétion, ils ont assuré avec efficacité la poursuite du service public en effectuant une tâche indispensable. Les habitants ne s'y sont pas trompés en envoyant mots de remerciements et dessins. Une reconnaissance appréciée à sa juste valeur !

Une solidarité concrète

Dès le début de la crise sanitaire et de la période de confinement mi-mars, la CCPM s'est mobilisée et a lancé un appel aux bénévoles souhaitant apporter leur aide aux personnes isolées et/ou en difficulté notamment en vue d'assurer le ravitaillement de celles-ci. Un travail coordonné a par ailleurs été mené avec les associations locales qui apportent leur aide tout au long de l'année.

Des masques pour les habitants

En mettant en place un groupement de commandes ouvert aux 43 communes du territoire, la CCPM a pu dans un premier temps assurer la livraison de 25 000 masques chirurgicaux, prenant même à sa charge un exemplaire par habitant. Une nouvelle dotation est ensuite venue de la Région avec 18 000 nouveaux masques lavables distribués toujours gratuitement à la population.

Un personnel fidèle au poste

La quasi-totalité du personnel, technique comme administratif a été au rendez-vous durant ces longues semaines afin de garantir la continuité du service public aux habitants de la CCPM. Le télétravail a bien entendu été privilégié quand il était possible. Et une attention particulière a été apportée au règlement rapide des factures aux entreprises pour ne pas pénaliser leur trésorerie.





Recyclerie



La Recyclerie s'appellera Re-Bon

Dès la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM), des usagers ont fait part de leur intérêt pour la mise en place d'un tel système afin de redonner vie à certains objets. Une étude de faisabilité menée avec Préval a confirmé le potentiel d'une telle structure. Depuis, plusieurs réunions publiques ont été organisées afin d'expliquer aux habitants l'intérêt de ce nouvel outil, à savoir limiter le gaspillage et réduire les déchets mais aussi mettre en place une filière locale de réemploi et de revente en valorisant les objets déposés. À l'aspect environnemental s'ajoute également un volet social puisque la création de la recyclerie s'accompagnera de la création d'emplois de réinsertion.

Voulu fédérateur et participatif, le projet a déjà mobilisé de nombreux bénévoles venus réfléchir et apporter leurs idées, des volontaires désormais regroupés dans une association créée en fin d'année dernière avec à leurs côtés des structures de réemploi basés à proximité comme Emmaus le Russey, Frip'vie et Envie. Des commissions thématiques se sont mises au travail : l'une pour assurer la communication et la sensibilisation à l'environnement ;

une deuxième concernant le tri, la valorisation et la vente qui s'appuie sur les expériences d'autres structures existantes ; et une dernière pour encourager les acteurs du territoire à rejoindre un grand réseau de partenaires.

C'est sur le site des Tuileries, à proximité de la déchèterie que sortira de terre le bâtiment qui abritera la recyclerie : Une construction à énergie positive dont certains éléments proviendront de la déconstruction d'autres bâtiments. Avant l'ouverture au public espérée au début de l'année 2021, des ateliers seront organisés pour montrer l'utilité concrète du projet.

Vous avez dit RE-BON ?

Une telle structure va permettre à certains de « Re-bondir » malgré les incidents de la vie, de reprendre confiance et d'adopter une attitude positive de « Re Bon ». C'est aussi la possibilité pour des objets que l'on pensait obsolètes de redevenir utiles et pour les citoyens de « re-bondir » dans les gestes de tous les jours en adoptant un comportement réfléchi et une consommation raisonnée. « Re-bondir » enfin en ouvrant la porte aux jeunes générations qui sont plus sensibilisées que leurs parents à la préservation de la planète.



Service pour les particuliers

COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉ

SUR LE SECTEUR DE PREVAL

FILIÈRE SPÉCIFIQUE :

dépôt interdit en déchèterie



seulement sur inscription
à Préval au 03.81.46.95.22





Pour joindre votre Communauté de Communes

Adresse :

24 rue Montalembert

25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 17 06

contact@ccpm-maiche.com



www.ccpaysmaiche.fr



CC Pays de Maîche

Horaires d'ouverture :

lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 17h00

vendredi : de 9h00 à 12h00